

remonter bien loin dans le passé; nous pouvons rester dans l'histoire de notre siècle pour étudier ces activités pernicieuses et apprendre exactement ce dont il s'agit. Cela nous permet d'étudier la philosophie du terrorisme et de savoir si nous avons pris les mesures appropriées pour nous défendre—je crains que tel ne soit pas le cas—et si nous devons proclamer un certain nombre de principes qui devraient nous inspirer dans notre résistance. Je pense qu'il faut le faire.

• (8.20 p.m.)

Quand je dis «proclamer un certain nombre de principes», je songe à la situation dans laquelle se trouverait le premier ministre (M. Trudeau) ou l'un de ses collègues si l'un d'entre eux venait à être enlevé et détenu par les ravisseurs. Il nous faut déterminer quelle sorte de marchandage nous entamerions alors, dans la mesure où il y aurait marchandage—et j'espère qu'on s'en tiendrait à un minimum—de manière à fixer les terroristes à l'avance quant au type de société à laquelle ils se trouveraient confrontés. Il me semble qu'au moment où le bill nous sera présenté, nous devrions faire en sorte que ce soit une mesure législative rigoureuse—pas de ces peines d'emprisonnement pour dix ans au terme desquels l'assassin se retrouve libre. J'espère qu'il ne s'agira pas de cela et que d'un bout à l'autre du Canada les amateurs de terrorisme sauront exactement à quoi s'en tenir quant au type de vengeance qu'une société prévoyante leur réserve. Notre suavité et notre tolérance n'ont que trop duré. Il me semble que les terroristes peuvent en arriver à se dire: Oh, après tout, nous et nos partisans ne risquons pas grand-chose. Nous avons maintenant, je pense, doublé ce cap et sommes entrés dans une ère nouvelle, une ère de fermeté. C'est une époque où il faut affirmer comme jamais auparavant la valeur de la vie humaine dans notre traitement de ceux qui ont fauché des vies. Nous aurons à décider si les dispositions du Code criminel sont assez rigoureuses.

J'aimerais à citer une partie du débat qui a eu lieu au comité de la radiodiffusion l'année dernière et où M. Saulnier avait rendu un témoignage désormais célèbre. Mon objectif est simplement de signaler aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays, s'ils n'en sont pas encore conscients, le schème qui a été établi. La première citation est tirée du 14^e fascicule du compte rendu des délibérations du comité, du 27 novembre 1969. M. Saulnier disait ce qui suit:

Nous savons maintenant qu'au Canada, des personnes et des groupes travaillent activement à l'exécution d'un plan qui a pour objet la destruction de toute liberté, de notre forme de gouvernement démocratique et, dans ce plan, l'expression de la volonté du peuple manifestée dans les boîtes de scrutin est exclue.

Puis, comme en fait foi la même page M. Saulnier, déclare:

Les révélations partielles auxquelles je me limiterai aujourd'hui ne sont qu'un mince exemple de choses que je connais et dont j'ai informé privément le premier ministre du Canada à quelques reprises au cours de l'année.

Un peu plus loin dans le rapport figure le témoignage de M. Michel Côté, avocat en chef de la ville de Montréal, qui parlait d'un document intitulé: «Stratégie révo-

[M. McCleave.]

lutionnaire et rôle de l'avant-garde,» qui avait été saisi lors de plusieurs enquêtes policières à Montréal. A propos de ce document, M. Côté disait qu'il s'agissait d'une stratégie révolutionnaire comprenant trois étapes. La première est celle de la radicalisation de l'agitation sociale spontanée.

Vient ensuite la deuxième étape qui est l'organisation des exploités sur une vaste échelle. Troisièmement, l'organisation des exploités doit s'effectuer, le moment venu, directement en vue d'une insurrection populaire, caractérisée par l'occupation armée des usines, des universités, des écoles, des services publics et du territoire national.

On trouve à la page 17 du compte rendu, cette autre partie du document que M. Saulnier a lue au cours de son témoignage:

Depuis 1963, depuis l'explosion des premières bombes du FLQ, nous nous trouvons dans cette première étape de la lutte révolutionnaire qui se poursuivra jusqu'à ce que l'agitation se généralise et culmine dans une crise économique, politique et sociale générale. Nous approchons de cette crise à grands pas, surtout depuis les six derniers mois.

Puis, au bas de la page 18, le document énumère les principales tâches du mouvement révolutionnaire, qui sont au nombre de trois. Voici la première:

...l'organisation d'un authentique pouvoir populaire (ouvrier, étudiant, rural) à la base et par la création de cellules conscientes et agissantes.

La deuxième tâche principale, toujours selon le document, est:

La formation «idéologique, morale et technique des militants.

Vous vous imaginez bien, monsieur l'Orateur, lorsqu'on parle de formation morale dans ce contexte, il ne s'agit pas des leçons qu'on apprend dans une société chrétienne. La troisième tâche est ensuite définie ainsi qu'il suit:

Au plan de l'action: dans l'immédiat, il faut poursuivre et amplifier l'agitation, la propagande, la contestation permanente, à tous les niveaux de la vie sociale, pour à la fois dévoiler, démasquer, démystifier et affaiblir toujours davantage les rouages du système qui emprisonne les travailleurs et les étudiants dans un esclavage étouffant. Un excellent travail a déjà été fait en ce domaine, il s'agit de le continuer.

Un peu plus loin, on trouve le paragraphe suivant:

Il ne faut pas avoir peur de l'illégalité et profiter au maximum de la démocratie bourgeoise qui accorde le droit de manifester.

Autrement dit, ils se serviraient de la liberté de parole et de tout ce que nous chérissons si hautement au Parlement pour arriver à leurs fins. On peut s'imaginer comment la liberté de parole serait traitée si le bandit qui a abattu M. Laporte était le gardien de nos droits.

La dernière citation que je puise dans ce fascicule des *Procès-verbaux et témoignages* figure à la page 77, où M. Saulnier demande encore une fois la création d'une commission royale d'enquête. Voici ce qu'il dit:

...Est-ce qu'on me permettrait d'ajouter qu'une enquête royale aurait de plus l'avantage de montrer que ces activités ne se limitent pas nécessairement à la province de Québec, mais s'étendent peut-être à tout le territoire canadien.

Depuis quelques jours, nous avons certains indices qu'elles peuvent s'étendre jusqu'à la province située à